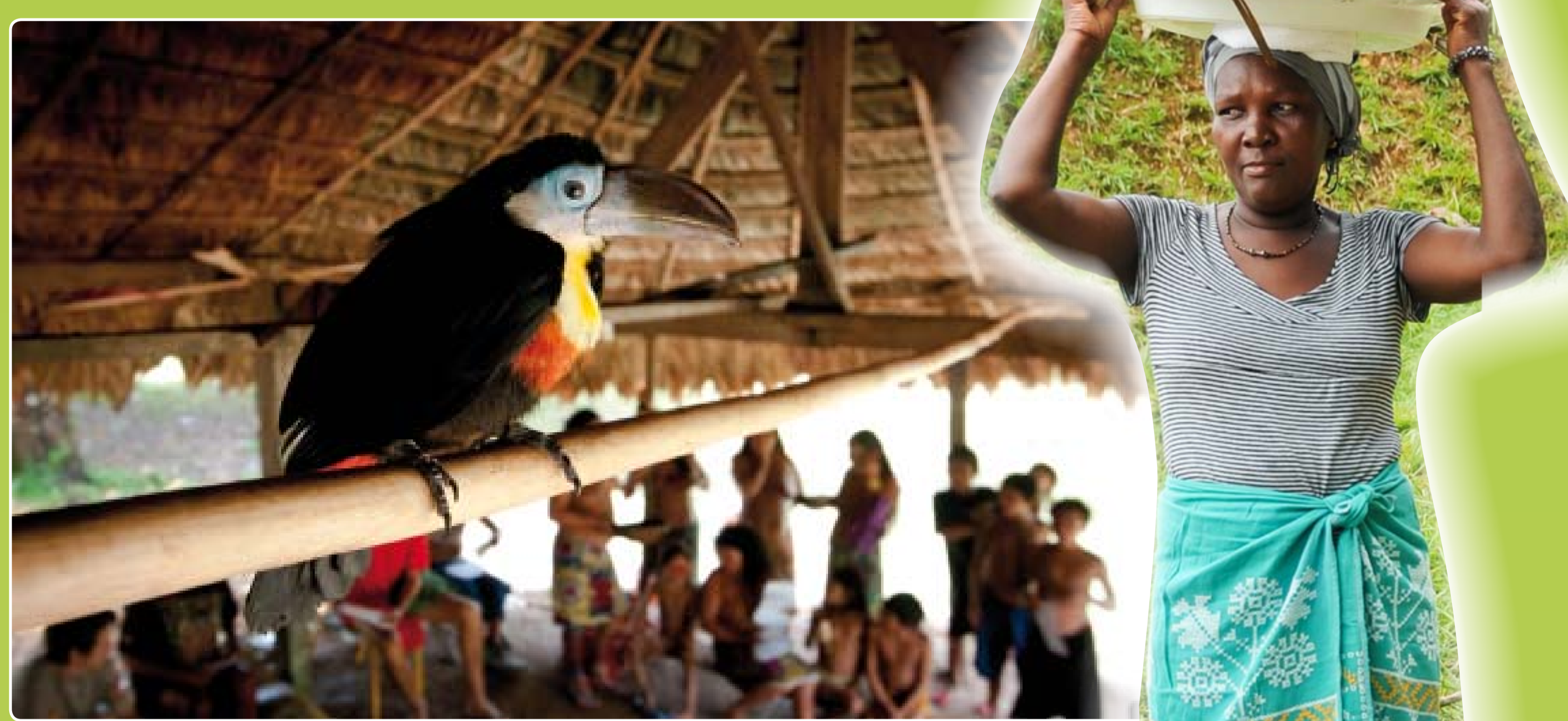
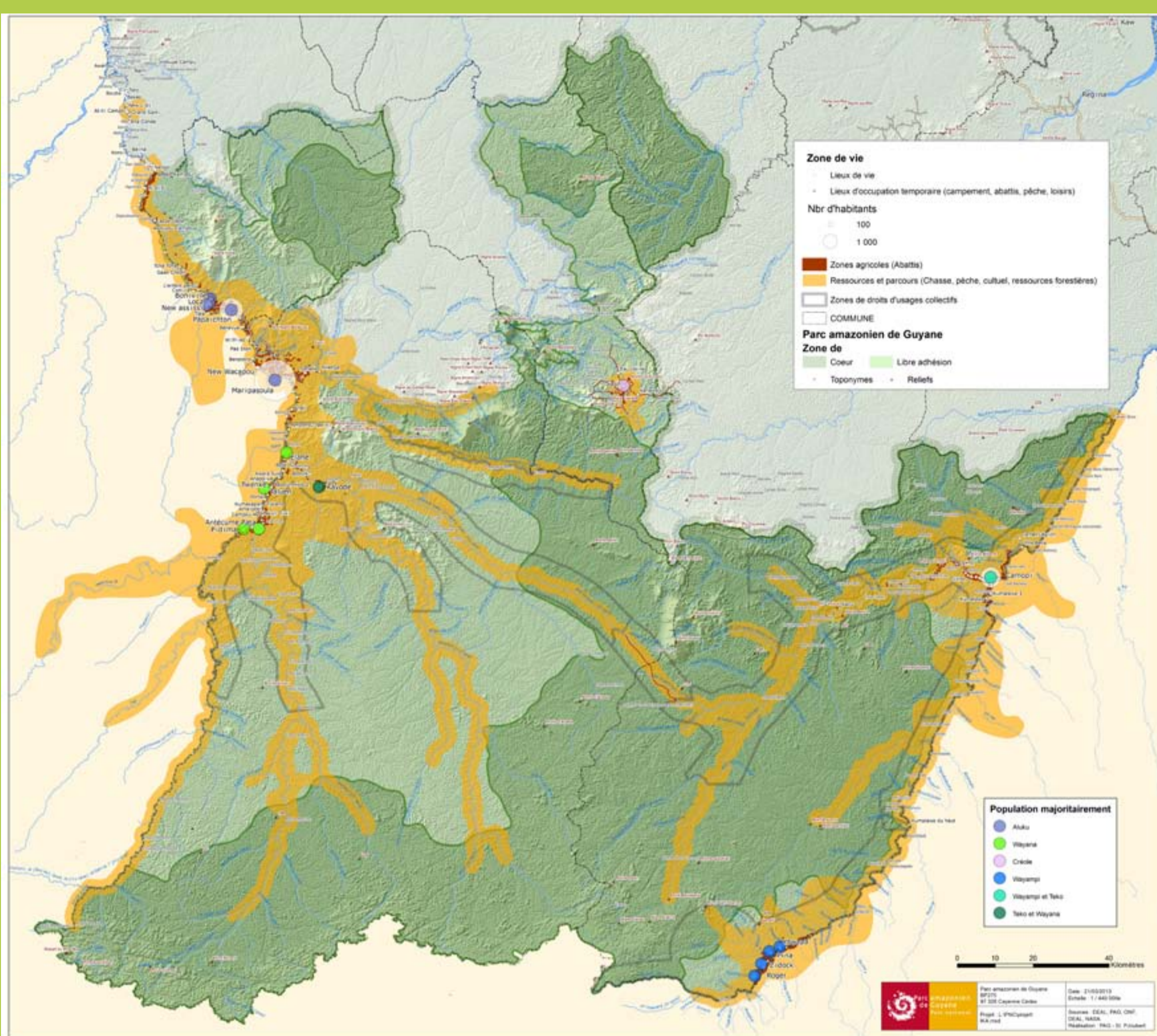




Des suivis scientifiques de la grande faune amazonienne...

Le Parc amazonien de Guyane mène un important programme d'études participatif, mis en œuvre depuis 2009, en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), l'Observatoire Hommes-Milieux Oyapock (CNRS) et les communautés d'habitants du Parc national. Il est mené sur un mode interdisciplinaire (écologie, sciences humaines) et vise à évaluer l'état des populations de gibiers, mieux connaître les besoins, les pratiques ainsi que les modes de gestion coutumière des divers types de chasse des différentes communautés. La finalité pour le Parc national, sur la base de ces connaissances, est la co-construction avec les communautés de propositions de mesures de suivi, de gestion et d'adaptation au contexte (cultures, modes de vie, gouvernances locales) d'un cadre réglementaire de la politique publique en la matière. Il s'agit, de manière réaliste et pragmatique, et au regard des missions instaurées par le cadre législatif et réglementaire du parc, de garantir à la fois la préservation des espèces et des équilibres écologiques, de fait la pérennité des ressources cynégétiques, tout en permettant le respect et le maintien des modes de vie souhaités par les populations locales.



La chasse, partie intégrante du mode de vie des communautés et une préoccupation essentielle et partagée avec le Parc national

Les territoires couverts par le Parc amazonien de Guyane (3,4 millions d'hectares) correspondent en grande partie aux bassins de vie de populations locales qui se caractérisent notamment par une grande diversité culturelle. Ces territoires conjuguent de forts enjeux identitaires, culturels, environnementaux et socio-économiques. Dans leur grande majorité, les habitants des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane, d'origine amérindienne, noirs-marrons aluku ou créole, tirent encore leur subsistance des ressources naturelles de la forêt et des

fleuves. La pratique de la chasse demeure ainsi aujourd'hui une nécessité pour la plupart d'entre eux, et elle a été reconnue comme telle à travers le décret de création du Parc. La prise en compte des modes de vie traditionnels s'impose également à travers ce texte réglementaire. Cependant, la réglementation actuelle sur les espèces protégées vient directement s'opposer aux pratiques de chasse ancrées dans le quotidien des habitants. Par ailleurs, face à l'évolution des sociétés, aux modifications des pratiques, à la croissance démographique, aux impacts

générés par les activités d'orpaillage illégales, il est légitime tant pour le gestionnaire du Parc national que pour les communautés d'habitants, de s'interroger sur les effets de l'activité cynégétique sur la faune sauvage. Un enjeu majeur du Parc amazonien de Guyane réside dans la préservation sur le long terme de cette ressource, non seulement de subsistance, mais également étroitement liée aux patrimoines culturels et avec de fortes dimensions sociales et culturelles.

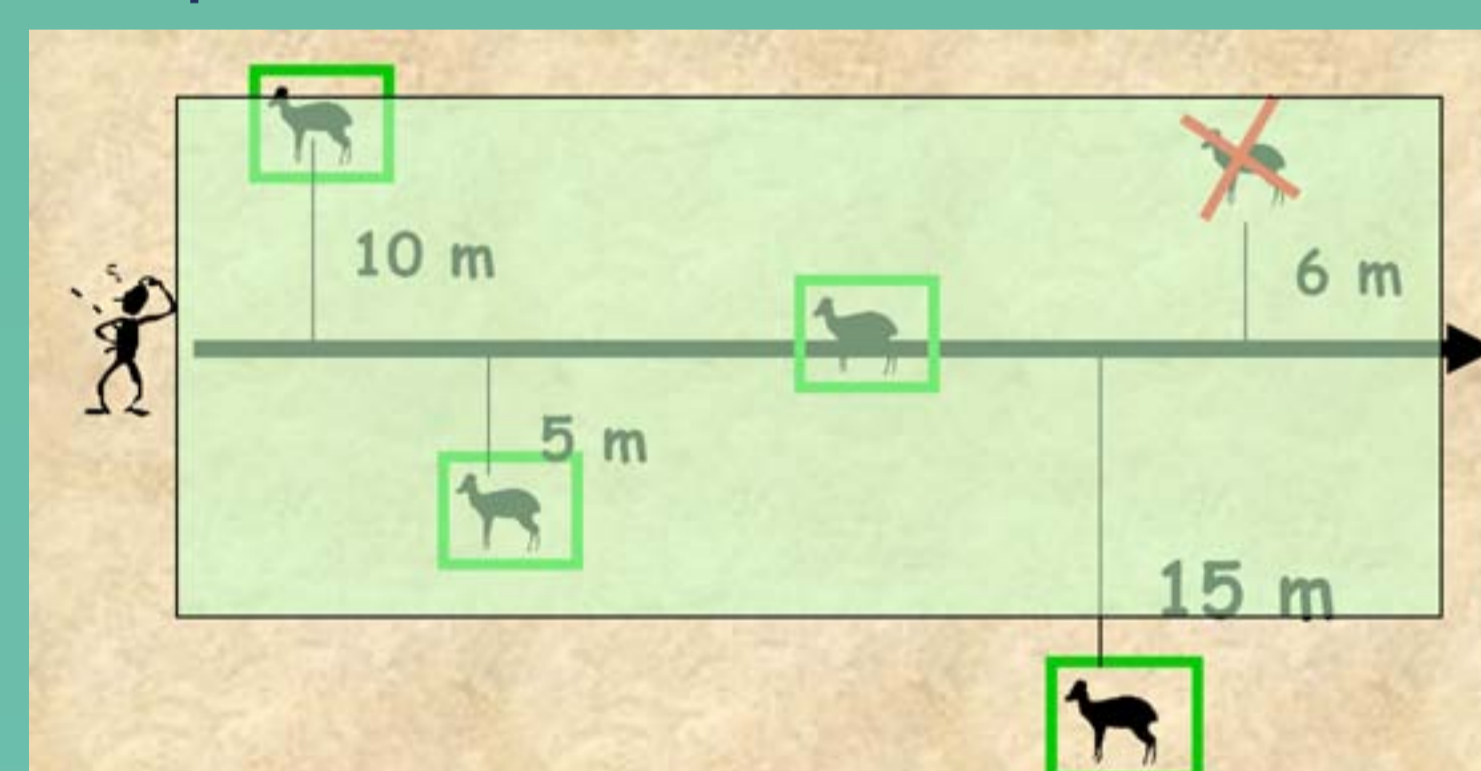


IKA - Suivi standardisé des abondances du gibier en forêt amazonienne

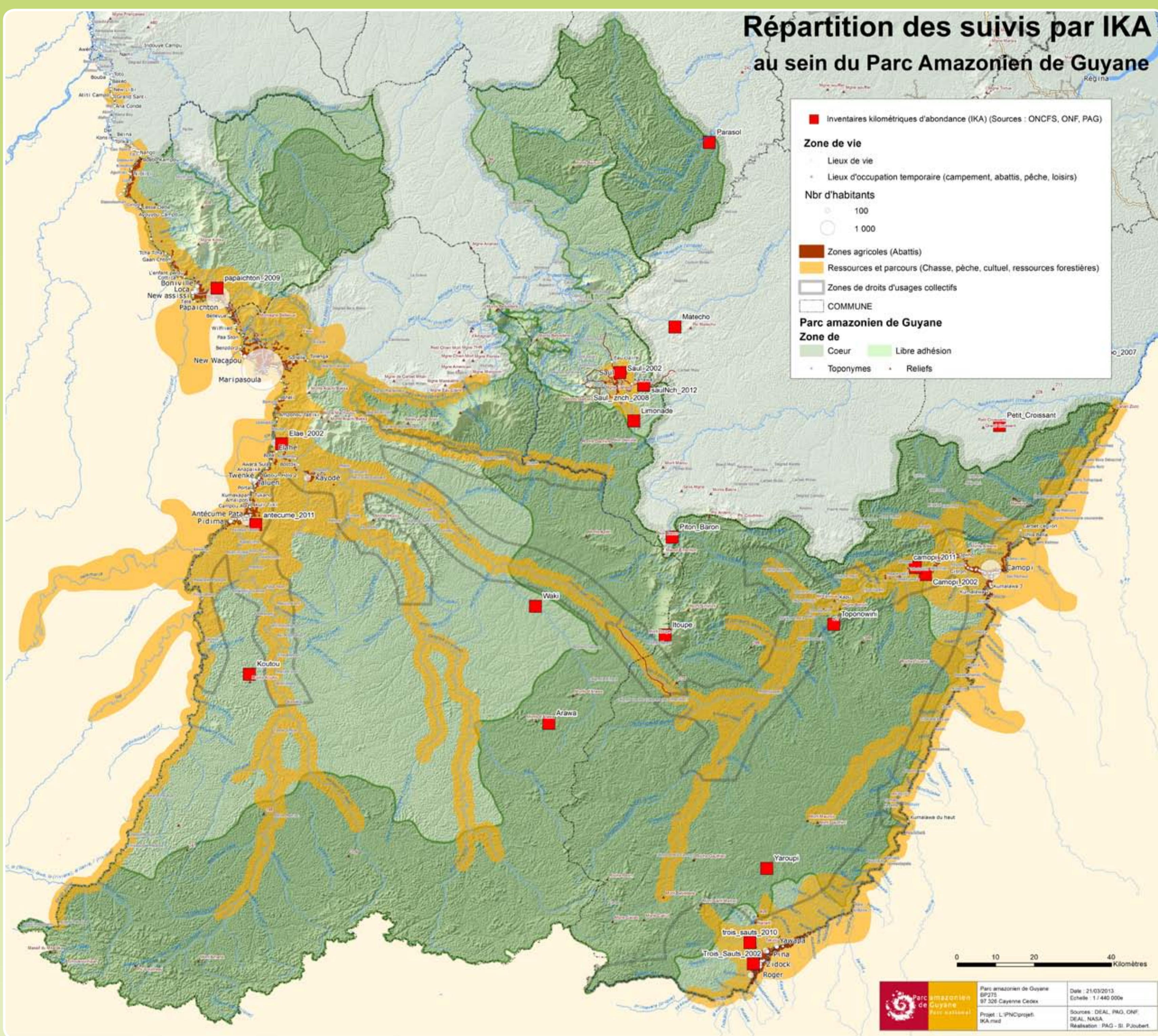
Les mesures de gestion durable des ressources cynégétiques nécessitent l'évaluation des indices démographiques représentant la densité des différentes espèces chassées. Le Parc amazonien de Guyane pour ses suivis directs d'abondance des populations de grande faune dans divers sites, se réfère à la méthode standardisée et éprouvée des transects linéaires. Celle-ci s'est révélée la plus adaptée à l'écosystème forestier amazonien et permet d'obtenir des indices kilométriques d'abondance (IKA, nombre d'observation par kilomètre parcouru) ou d'en extrapoler statistiquement des valeurs de densités. L'action s'effectue sur les zones fréquentées par les chasseurs autour de chaque bassin de vie et dans des sites non chassés. Ces données permettent de comparer les abondances obtenues entre différentes zones de chasse et avec ceux des zones témoins, et surtout de suivre l'évolution de ces abondances au cours du temps sur un même site. Les résultats contribuent à l'évaluation de l'impact de la chasse sur la démographie des gibiers.

Protocole de recueil de données

Chaque année, un site chassé et un site non chassé font ainsi l'objet de ce protocole de suivis. Cela nécessite la mise en place de 3 ou 4 layons sur chaque site de comptage, puis la participation d'un agent par layon, et une récolte de données sur environ 150 km de parcours.



- Les layons sont longs de 3 km.
- Ils sont droits pour permettre de traverser les différents milieux forestiers de manière aléatoire, donc proportionnelle à leurs occurrence réelle.
- Les observations sont enregistrées sur une fiche (ci-jointe) et le point de chaque contact est enregistré sur GPS.
- Le type du milieu forestier au moment du contact est défini selon une classification prédéterminée.
- La vitesse de marche est de 1 km/heure maximum et la progression se fait de manière la plus discrète possible.
- Tous les 100 mètres, une rubalise indique la distance parcourue, permettant de se repérer dans le temps et dans l'espace et de contrôler la vitesse de la marche.
- Chaque layon est parcouru par 1 observateur et chaque jour, les observateurs changent de layon à tour de rôle.
- Chaque observateur fait deux comptages par jour sur un même layon : le premier commence, au plus tard, à 7h30 pour finir, dans ce cas, à 10h30 au plus tôt, et la seconde à 15h00, dans le sens inverse, pour finir à 18h00. Entre les deux comptages journaliers, l'observateur attend à l'extrémité du layon.
- La détection des animaux s'effectue à l'œil (regarder dans les 3 dimensions) et aussi à l'oreille. Tous les 5-6 mètres de marche, on s'arrête et on écoute les bruits (une graine tombée peut révéler la présence d'un singe).
- On note les animaux une fois qu'ils (ou leurs emplacements) sont repérés visuellement.
- On mesure la distance perpendiculaire au layon (avec un télémètre laser) de l'endroit où l'animal est repéré visuellement pour la première fois. Elle est toujours mesurée horizontalement. Sa précision est le facteur le plus importante pour garantir la fiabilité des calculs de densité (la distance d'un animal qui se trouve sur le layon est égale à 0).
- Pour les groupes, on mesure la distance du premier individu vu.
- Pour les groupes, on compte le nombre d'individus (le plus précisément possible) et aussi la composition du groupe (nombre d'adultes, de nouveaux nés, de jeunes, et le sexe).
- Les animaux rencontrés pendant la pause (entre les 2 comptages journaliers) sont également enregistrés sur la fiche, sans toutefois mesurer la distance.
- La pluie empêche le comptage en cas de bruit et par l'immobilité des animaux qui en résulte. En cas de pluie, il faut arrêter le comptage au point où l'on se trouve et attendre sa fin pour continuer.
- L'apparition d'autres personnes sur le trajet perturbe l'homogénéité des conditions d'échantillonnage. Dans ce cas, le comptage s'arrête au point de rencontre avec autrui (par exemple un chasseur) et la suite du trajet serait annulée pour l'épisode en cours.
- Une fiche d'observation sans animaux a la même valeur que une fiche toute remplie.
- Il s'agit d'une évaluation statistique et les résultats ne sont fiables que si les conditions d'échantillonnage décrites dans ce protocole sont strictement respectées.



Analyse et exploitation des données

Les résultats sont déterminés pour chaque zone de comptage et pour chaque saison. Les indices suivants sont évalués :

- **Densité = nombre d'individus par km²**, si possible pour chaque espèce. Son calcul nécessite l'évaluation de la surface observée en multipliant la longueur des transects par la largeur de l'espace observable. Alors que la longueur de chaque transect est définie, sa largeur varie en fonction des caractéristiques du milieu. Pour cela, une "largeur effective du transect" (ESW) permet d'estimer la largeur a par l'intégrale de la fonction de détection $g(x)$: $\hat{a} = \int_0^{\infty} g(x)dx = ESW$

avec $g(x)$ = probabilité de détecter un objet sachant qu'il se trouve à une distance perpendiculaire x du transect. Dans ce cas, la largeur ESW est une "largeur effective" qui correspond à la distance pour laquelle le nombre d'objets détectés au-delà de cette limite est égal au nombre d'objets non détectés en deçà.

- **Taille moyenne des groupes.**
- **Influences de la saison.**
- **Comparaison des abondances des zones chassées et non chassées.**

